



Le second tour des élections en Haïti : sortie de crise ou stabilité dans l'impasse ?



Mulry Mondelice est avocat au Barreau d'Aquin (Sud d'Haïti). Diplômé Master en Droits de l'Homme et droit humanitaire de l'Université Panthéon-Assas, Paris II, son sujet de mémoire portait sur Les conventions internationales et la protection des droits fondamentaux par le juge haïtien. L'auteur prépare actuellement un doctorat en Droit aux Universités Laval et Panthéon-Assas sur L'influence du droit international des droits de l'Homme sur la construction de l'État de droit en Haïti.

Le 20 mars 2011 est la date retenue pour le second tour des élections présidentielle et législatives en Haïti. Pour rappel, le premier tour de ces élections, organisé le 28 novembre 2010, s'est soldé par une vague d'irrégularités et de fraudes qui ont suscité des violences ayant causé la mort d'au moins quatre personnes et fait plus d'une dizaine de blessés. Face à cette situation qui mettait en péril la sécurité humaine dans le pays, une mission d'experts de l'Organisation des États américains (OEA) a dû intervenir pour en assurer le bon déroulement. Le rapport qu'elle avait alors produit a recommandé la mise à l'écart du candidat du pouvoir, Jude Célestin, au profit de Michel Martelly, arrivé en deuxième position derrière Mirlande Manigat.

À l'analyse, Haïti a besoin d'élections crédibles pour sa quête de démocratie, la constitution du 29 mars 1987 exprimant la volonté du peuple haïtien de rompre avec les régimes dictatoriaux qu'a jadis connus le pays. Ainsi, la tenue d'élections devrait-elle non seulement enchanter les esprits friands de démocratie, mais aussi, avoir la vertu de permettre l'accession au pouvoir de nouveaux dirigeants pour aborder les problèmes d'une Haïti ravagée par le séisme du 12 janvier 2010 qui a fait plus de 300 000 morts et 1,5 million de sans-abris, et l'épidémie de choléra dont le bilan s'élève à quelque 231 070 cas de contamination et 4 549 décès enregistrés¹.

Mais, le processus électoral tel que conduit depuis novembre 2010 ainsi que le contexte politique haïtien incitent à se demander si le second tour des élections du 20 mars prochain peut véritablement constituer une sortie de crise ou, au contraire, devenir un facteur d'instabilité politique susceptible d'aggraver la sécurité humaine dans le pays. Le présent article ne vise pas à anticiper les résultats du second tour des élections présidentielles, il a plutôt pour but d'analyser la situation politique actuelle et les enjeux liés au processus électoral en Haïti et en tirer les conséquences sur la stabilité du pays.

1. JEROME Jean Phares, « L'ONU cherche à établir la vérité », *Le Nouvelliste*, 18 février 2011.

Le contexte politique et la difficile sortie de crise

Bien que le Conseil électoral provisoire (CEP), chargé d'organiser les élections, ait annoncé des améliorations dans le processus électoral, le contexte politique semble pouvoir perturber tant la tenue que l'issue du scrutin. Trois éléments de ce contexte sont à considérer :

- 1) la division des acteurs autour de la question électorale,
- 2) la présence de Jean-Claude Duvalier et l'annonce du retour de Jean-Bertrand Aristide, et
- 3) la difficulté des forces de l'ordre à faire face à la situation sécuritaire.

En premier lieu, la division des acteurs autour de la question électorale est un élément pouvant expliquer la difficulté d'une sortie de crise. En effet, la liste des positions et revendications des acteurs est longue : le CEP décrié pour avoir affiché des résultats sans pourcentage ; un groupe de candidats à la présidence et aux législatives, continuant de réclamer l'annulation des élections, comme en atteste le dépôt d'une plainte contre le porte-parole du Conseil électoral dans le droit fil des actions visant à l'annulation souhaitée ; les partis *Fanmi Lavalas* et *Alternatives* qui demandent le départ du président Préval et la mise en place d'un gouvernement provisoire ; les candidats admis au second tour, faisant déjà campagne ; la communauté internationale appuyant la poursuite du processus électoral ; et enfin, le reste de la population dont une bonne partie est influençable à divers points de vue. Qui sait jusqu'où peuvent conduire les manifestations organisées par certains de ces acteurs ? Que se passera-t-il quant à l'acceptation des résultats du second tour par les forces en présence ? Une telle situation fait peser de lourdes incertitudes sur la possibilité d'une sortie de crise en Haïti.

En deuxième lieu, la présence de l'ex-président Jean-Claude Duvalier et le retour de l'ex-président Jean-Bertrand Aristide, bien que ces derniers aient le droit de vivre dans leur pays, sont un élément important entourant le contexte de la tenue du second tour des élections, et qui mérite d'être analysé quant à ses

risques pour la sécurité humaine en Haïti, même après l'issue du scrutin.

D'un côté, la présence de Duvalier en plein contexte électoral fait resurgir les mauvais souvenirs d'un régime ayant fait un nombre considérable de victimes demandant justice, alors que certains jeunes et des partisans de l'ex-président applaudissent son retour, estimant que les gouvernements qui ont suivi n'ont rien fait pour améliorer les conditions de vie de la population. En réalité, la présence de *Baby Doc*, qui fait l'objet de poursuites par les autorités judiciaires, risque de ne pas aider à une sortie de crise, puisque les possibilités d'un procès équitable en Haïti sont faibles, tandis que, dans une quête de paix sociale, il est important pour les victimes que justice soit faite. C'est dire

D'un côté, la présence de Duvalier en plein contexte électoral fait resurgir les mauvais souvenirs d'un régime ayant fait un nombre considérable de victimes demandant justice...

que le « dossier Duvalier » est devenu un problème majeur à gérer puisque l'attention de la population est fixée non seulement sur les élections, mais aussi sur les actions que vont entreprendre, aujourd'hui, Préval, et demain, Martelly ou Manigat et leurs alliés pour juger *Baby Doc*. Maintenant ou après, il importe de s'interroger sur les conséquences, en matière de sécurité, de l'éventuelle insatisfaction des victimes du régime duvaliériste, compte tenu des attentes relatives à ce dossier.

De l'autre côté, l'annonce du retour d'Aristide est aussi un motif de préoccupation majeure car, le chef du parti *Lavalas* exclu des élections, demeure encore populaire en Haïti. S'il venait éventuellement à prendre position pour l'un ou l'autre des deux candidats en lice, les tendances pourraient être bouleversées. D'ailleurs, les craintes

exprimées par certains États² à propos de ce retour ont même commencé à inspirer des manifestations en faveur de l'intéressé. Ses partisans ont d'ores et déjà menacé de perturber les élections s'ils n'obtenaient pas ledit retour. N'est-ce déjà pas un signe annonciateur de troubles ? Par ailleurs, une fois le président en Haïti, personne ne sait ce qu'auront revendiqué ses partisans et ses opposants, ce qui pourra générer des vagues de manifestations dans le pays, puisque le dossier Aristide reste difficile à gérer, notamment en raison de sa popularité dans le pays.

En troisième lieu, la difficulté des forces internes à garantir la sécurité humaine en Haïti laisse des incertitudes quant à une sortie de crise. En effet, la situation sécuritaire est aggravée par les conditions de fonctionnement de la police nationale haïtienne et de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH) devant affronter les défis sécuritaires : appréhender les évadés de prison, les agresseurs des femmes et des enfants, les trafiquants de drogue. Avec une police mal équipée, surtout dans les circonstances post-séisme, la sécurité humaine sous les tentes est encore plus fragilisée. À cela, s'ajoutent des cas d'assassinat, des manifestations contre la MINUSTAH, accusée d'introduire l'épidémie de choléra dans le pays, et contre les dirigeants, en raison de leur impopularité et de la lenteur du processus de reconstruction, des manifestations souvent marquées de violences exercées aussi bien par les manifestants que par les forces de l'ordre qui ripostent. C'est dire que



Manifestation contre la présence des Casques bleus le 18 novembre 2010 à Port-au-Prince
Crédit photo : AFP, 2010

2. Sur la position des États-Unis et de la France, voir respectivement « Le retour d'Aristide inquiète les USA », *Le Figaro*, 9 février 2011 et « Le retour d'Aristide », *Le Nouvelliste*, 18 février 2011.

la sécurité, y compris celle des policiers, demeure un défi pour Haïti et la communauté internationale.

Si le contexte politique permet de mettre en relief des risques probables d'insécurité en Haïti, le processus électoral en lui-même semble contenir également des germes d'insécurité en raison de la faiblesse des institutions nationales qui perdent, par ailleurs, la confiance de la population.

Le manque de lisibilité du processus électoral comme facteur probable d'instabilité

Si les «luttres de pouvoir», sont une caractéristique fondamentale de la politique en Haïti, l'histoire de l'apprentissage de la démocratie dans ce pays semble marquée par des élections suspectes ou tronquées, suivies de crises politiques sur fond de violences rendant difficile l'idée que l'on vit sans crainte, non exposé à des dangers pour sa vie et ses biens. Cette situation est liée aux intérêts divergents des acteurs en présence, qui parviennent difficilement à trouver un consensus servant les intérêts nationaux. À côté de cette tradition de violences et de crises post-électorales, il importe d'analyser les enjeux, pour la stabilité, du processus électoral en cours, en tenant compte des paramètres particuliers entourant la tenue de ce scrutin.

Les exemples de violences liées aux élections en Haïti depuis 1987, et qui ont aggravé les conditions sécuritaires, sur fond de crises politiques sérieuses, sont nombreux. Parfois, l'ampleur des irrégularités et de l'insincérité nées du scrutin, ont justifié le recours à la communauté internationale pour favoriser le retour à l'ordre constitutionnel ou stabiliser la situation dans le pays. Le schéma s'est ainsi installé : un parti au pouvoir soutient un clan, une opposition, elle-même divisée, résiste, et, les résultats, quels qu'ils soient, sont plus ou moins acceptés, dénoncés ou contestés.

Historiquement, des crises ont suivi les élections du 29 novembre 1987 et celles du 17 janvier 1988. Le coup d'État sanglant du 30 septembre 1991, le rejet des résultats des élections du 25 juin 1995 et le boycottage du second tour du 17 septembre de la même année, les fraudes et les actes de violence résultant

des élections de 1997, le rejet des résultats, par l'opposition, des élections de mai 2000, les élections de 2006, contre les résultats desquels les partisans du président Préval ont auparavant manifesté, les élections législatives partielles de 2008, en partie boudées, ont tous été porteurs de violences d'importance plus ou moins majeure pour le pays. Aussi peut-on faire remarquer que la trilogie élections/violences/crise demeure une constante dans la recherche de la démocratie en Haïti au prix de l'aggravation des conditions de sécurité de la population haïtienne.

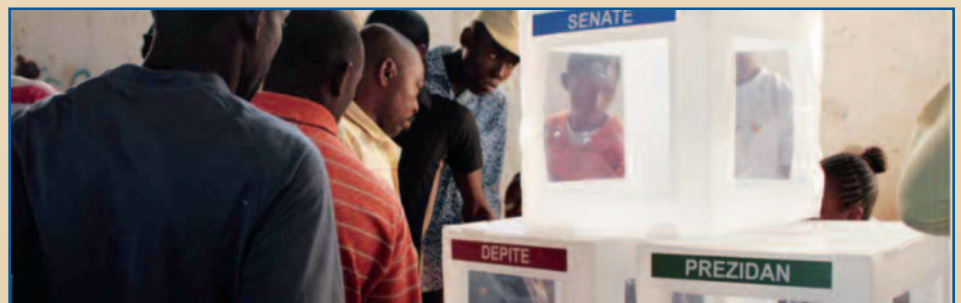
Le poids du passé électoral haïtien permet donc de voir dans les élections du 28 novembre 2010 un coup manqué, le processus électoral en cours pouvant être analysé comme annonciateur d'une crise de légitimité et donc de stabilité. Ce point de vue peut s'expliquer tant par le manque de lisibilité du processus que par l'incapacité – voire une non volonté – des autorités à réformer les institutions du pays, objectif pourtant exprimé dans une quête de (re)fondation.

En effet, le CEP de Préval et ses alliés, la MINUSTAH et l'OEA, n'inspirent pas vraiment confiance dans le processus électoral, vicié dès le premier tour. Notamment, les rectifications de fraudes n'ayant visé que l'élection présidentielle – alors que les législatives, grandement tournées en faveur du parti *Inite* au premier tour, n'ont pas vu leurs résultats modifiés –, la signature des résultats définitifs par quatre des huit membres du CEP, les demandes d'annulation du scrutin, la non-publication, par le Président Préval, des résultats dans le journal officiel, *Le Moniteur*, la demande faite par le candidat Michel Martelly de procéder au renvoi d'un certain nombre de membres du CEP et de ministres du gouvernement, sont

autant de facteurs qui laissent planer des incertitudes, non seulement sur le processus, mais aussi, sur la possibilité d'une vague de protestations contre les dirigeants issus de ces élections. Une telle hypothèse ne saurait que desservir le peuple haïtien dont la souffrance ne cesse de résonner dans les oreilles de l'humanité. En effet, ajoutée au contexte politique, la prédominance du politique sur le respect des règles ne saurait que nuire à la stabilité sans cesse recherchée, y compris par le renforcement des institutions du pays.

Sur ce dernier point, il suffit d'évoquer les réformes judiciaires et policières qui peinent à trouver une concrétisation satisfaisante pour la population, alors que la sécurité des vies et des biens constitue un passage obligé à la mise en place d'un État de droit nécessaire à l'instauration d'un climat favorable à l'investissement, à la création d'emplois pour l'amélioration des droits économiques et sociaux des Haïtiens, sans lesquels l'idée de démocratie restera un discours vidé de son sens. Plus encore, face à une population déjà épuisée par l'attente de la reconstruction du pays, les prochains dirigeants devront probablement affronter des problèmes de violences, alors que les défis d'un pays à relever du séisme du 12 janvier et du choléra, demandent des efforts magnanimes relatifs à la réforme des institutions du pays.

Pour conclure, les circonstances du second tour des élections prévues pour le 20 mars 2011 permettent difficilement de prédire une sortie de crise en Haïti. En effet, si les élus de ce scrutin devront gérer une certaine suspicion d'illégitimité, et penser déjà à une crise politique susceptible d'être née sur la question de la date de la fin des mandats présidentiels et législatifs, d'autres défis



Élections du 28 novembre 2010
Crédit photo : ONU, 2010.

pourront également contribuer à pérenniser une certaine instabilité : violences, agressions sexuelles sous les tentes, assassinats, évadés de prisons, situation socio-économique précaire et contexte politique fragile, choléra. Finalement, si ce processus électoral duquel devrait sortir un espoir, devenait un facteur d'insécurité aux risques de voir la misère haïtienne s'aggraver, ne serait-ce pas un échec tant pour Haïti qui cherche depuis longtemps déjà cette « démocratie introuvable »³ que pour la communauté internationale ?

3. En référence au titre de l'ouvrage de Laënnec Hurbon intitulé, *Pour une sociologie d'Haïti au 21^e siècle ; la démocratie introuvable* publié par Karthala en 2001.

Saviez-vous que ?

- Depuis son indépendance en 1804, Haïti a connu 22 constitutions dont celle du 29 mars 1987 adoptée pour « implanter la démocratie ». Depuis, 5 élections présidentielles ont eu lieu ; celle prévue pour le 20 mars prochain est la seule qui oppose deux candidats au second tour, un chanteur populaire et une professeure. Parmi les présidents élus, seul René Préval termine deux fois son mandat de cinq ans : (1995-2001 ; 2006-2011).
- La communauté internationale fournit à Haïti 30 millions de dollars pour assurer le déroulement du scrutin. Les deux tiers de cette somme proviennent des États-Unis, du Canada, de l'Union européenne et du Brésil.
- Le Canada est impliqué dans différents projets de renforcement institutionnel dans le pays, y compris par le biais de la MINUSTAH et de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). L'Agence canadienne de développement international (ACDI), avec son projet *Appui à la transition électorale*, de 2009 à 2012, met à la disposition d'Haïti un montant de 13 millions de dollars gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- L'ONU a déployé 5 missions de maintien de la paix en Haïti depuis 1993. L'actuelle mission, la MINUSTAH, est accusée d'introduire le choléra dans le pays. Le 6 janvier 2011, le secrétaire général de l'organisation, Ban Ki-moon, a nommé une commission d'enquête de 4 experts pour faire la lumière dans ce dossier. Le budget 2010-2011 de la MINUSTAH s'élève à 853 827 400 dollars.
- La police nationale haïtienne compte 8 475 policiers actifs, soit 1 policier pour 1 000 habitants. Sur environ 5 409 détenus évadés en janvier 2010, elle en a capturé près de 15 % un an après.

Pour en savoir plus ...

FANFIL, Monesty Junior, *Haïti : le maintien de la paix en Amérique centrale et dans la Caraïbe*, Paris, l'Harmattan, 2009.

HURBON, Laënnec, *Pour une sociologie d'Haïti au XXI^e : la démocratie introuvable*, Paris, Editions Karthala, 2001.

MOÏSE, Claude, *Constitutions et luttes de pouvoir en Haïti*, tome II, Montréal, CIDIHCA, 1990.

OEA, *Rapport final, Mission d'experts de l'Organisation des Etats Américains pour la vérification de la tabulation des votes de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 en République d'Haïti*, Port-au-Prince, 13 janvier 2011 :

http://www.haiti-reference.com/histoire/documents/rapport_oea2011.php.

ONU, *Rapport des Nations Unies en Haïti en 2010 : situations, défis et perspectives* : <http://www.un.org/fr/publications/index.shtml>.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteurs et ne sauraient être attribuées au Programme Paix et sécurité internationales, à l'Institut québécois des hautes études internationales ou aux personnes responsables de la publication de Sécurité mondiale.

The opinions expressed in this paper belong solely to the authors and are not to be attributed to the Programme Paix et sécurité internationales, the Institut québécois des hautes études internationales or the persons in charge of the Sécurité mondiale publication.

Pour soumettre un article à Sécurité mondiale, écrivez à l'adresse courriel de irving.lewis@hei.ulaval.ca

Sécurité mondiale

- **Rédacteur :** *Professeur Olivier Delas*
- **Rédacteur adjoint :** *Irving Lewis*
- **Publiée par :** *Le Programme Paix et sécurité internationales*
Directeur : Gérard Hervouet
Institut québécois des hautes études internationales (HEI), Université Laval
- **Supervision éditoriale :** *Claude Basset*
- **Conception et réalisation graphique :** *Alphatek*
Le bulletin Sécurité mondiale est accessible sur Internet à l'adresse suivante : www.psi.ulaval.ca
Pour informations : 418 656-7771